



Je soussigné Jean François Pegorier instituteur
primaire et propriétaire au lieu de Lianmontou
commune de Cantoin agissant en qualité
de trésorier de la fabrique de l'église paroissiale
du dit Lianmontou déclare et reconnais
avoir reçu de M Joseph Lebrejal rentier
à Ste Geneviève et légataire général et universel
de feu Pauline Lebrejal sa sœur la somme
de huit cent soixante dix sept francs trente
quatre centimes provenant du legs de la
somme de mille francs fait par la susdite
Mlle. Pauline Lebrejal à la susdite fabrique
et porté dans son testament olographe en
date du treize Mars mil huit cent soixante
dix dûment enregistré et déposé aux
minutes de M^e Elie Besse notaire à
Espalion. La délibération du susdit legs
a été autorisée par arrêté de M. le Préfet
le huit novembre dernier, après les formalités
voulues par la loi remplies. Les frais d'enregistrement
et d'honoraires du notaire se portant à la
somme de cent vingt deux francs soixante
six centimes ont été payés par M. Lebrejal
Joseph héritier ce qui joint aux huit cent soixante
dix sept francs trente quatre centimes forme la somme
totale du legs de mille francs.

Fait à Ste Geneviève le vingt Décembre mil huit
cent soixante dix sept



[Signature]